

du ministre qui devient un sujet de discussion politique dans la province voisine. On a dit au ministre qu'il devait faire quelque chose à ce sujet. Il a fait quelque chose, en effet, car c'est lui qui a cédé aux pressions. Il a biffé ces mots du hansard. Il a manipulé le compte rendu officiel, sans nécessité. Le ministre aurait bien mieux fait de laisser les choses dans l'état où elles étaient, car les journaux et la radio s'en étaient emparé. On a beaucoup exagéré l'importance de cet incident, il me semble. Tout ceci aurait pu être évité si seulement le ministre n'avait rien fait et s'il avait posé aujourd'hui la question de privilège, notant qu'il s'était trompé, qu'il n'avait pas voulu dire ce qu'il avait dit, et qu'ayant rectifié les chiffres il s'en était tenu là.

Pour ma part je ne veux ajouter que ceci. Je crois que nous n'avons déjà que trop parlé de l'affaire. Nous n'allons pas voter pour la motion proposée...

M. Coldwell: On n'a pas présenté de motion; ce n'était pas permis.

M. Hansell: Je regrette. Je croyais qu'il s'agissait d'une motion portant renvoi de la question au comité des débats. Je regrette d'avoir mal compris. Je pense d'ailleurs qu'une motion est tout à fait inutile. Le ministre est assez puni par tout ce qui a été dit jusqu'ici. Ce n'est pas la première fois que cela lui arrive au cours de sa longue carrière.

M. Coldwell: Ni la dernière.

M. Hansell: Il dit qu'il veut bien s'excuser. Mais qu'il n'aille pas croire,—ni lui ni un autre,—qu'on puisse agir comme il l'a fait et s'en tirer ensuite avec un mot d'excuse. Le ministre reconnaît le sérieux de l'affaire; je souhaite que ces choses ne se reproduisent plus. L'étonnant,—et pourtant, quand on est dans la vie publique depuis quelques années, cela paraît moins étonnant,—c'est que dès qu'une question prend une allure politique, on voit vraiment jaillir les étincelles! C'est bien de cela qu'il s'agit ici. Le ministre le sait. Ceux qui siègent autour de lui le savent et c'est la raison de tout le fiasco d'aujourd'hui. Pour ce qui est de notre groupe, nous pourrions simplement oublier toute l'affaire et laisser le ministre se rendre compte que nous réprouvons beaucoup ce qu'il a fait et qu'il devra lui-même en assumer la responsabilité.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je me suis réjoui d'entendre les rires qui ont accueilli les paroles de l'honorable député de Macleod (M. Hansell) lorsqu'il a dit que rien n'avait été fait pour entraver la liberté de la presse dans cette affaire. Si j'ai bien compris le ministre de l'Agriculture, il

nous a dit vendredi soir qu'il avait tenté dans certains milieux d'empêcher la publication de certains renseignements. C'est ainsi que j'ai compris ses paroles. Lorsque le ministre de l'Agriculture, avec toute l'expérience et l'influence qu'il possède, cherche à prévenir la publication de quelque chose dans les journaux, je ne sais pas comment appeler cela si ce n'est pas entraver la liberté de la presse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une considération à vous soumettre à propos de cette question. Avant cela, cependant, permettez-moi de dire que je souscris sans réserve à votre propos, quand vous dites qu'aucun député ni aucun ministre ne devrait s'adresser à vous ou au greffier en pareille matière. Nous avons pleine confiance dans nos sténographes officiels et dans les éditeurs du hansard, et nous ne devrions pas, au sujet de questions de ce genre, nous adresser à quelqu'un qui est au-dessus d'eux.

L'hon. M. Harris: Allez-vous retirer votre remarque antérieure?

M. Knowles: Que dit mon honorable ami?

L'hon. M. Harris: Allez-vous, comme l'a fait votre chef, retirer ce que vous avez dit au sujet de la pression?

M. Knowles: Le ministre des Finances me demande de retirer l'observation que j'ai faite à un moment donné et dans laquelle j'ai employé les mots "sous pression". Monsieur l'Orateur, j'estime que je n'ai pas à retirer ces mots. Si un membre de la Chambre prie l'éditeur des *Débats* d'effectuer un changement et si, en face du refus de l'éditeur, ce député s'adresse à l'Orateur, j'estime qu'il exerce une pression sur l'Orateur.

Le point que je veux soulever, monsieur l'Orateur, a trait à votre proposition, selon laquelle les mots qui ont été rayés du hansard l'autre jour devraient être insérés à leur place dans le volume relié. Il va de soi qu'il faudra tout d'abord savoir où seront insérés ces mots. Je crois que votre Honneur est le seul qui ait lu les mots mêmes jusqu'ici. Vous dites qu'ils devraient être insérés après le chiffre 155,000. Mais ce chiffre paraît deux fois au début de la première colonne de la page 1099 des *Débats*. A mon avis il faudrait insérer ces mots à la 14^e ligne de ce paragraphe.

Voici à quoi je songe: à moins qu'on n'insère une note à la page 1099 de l'édition relié, ceux qui liront plus tard la page 1099 des *Débats* du 10 février 1956 et la discussion d'aujourd'hui n'y comprendront rien. Et voici pourquoi: le débat d'aujourd'hui laisse entendre que les mots en question ne sont pas au hansard. Or, les étudiants en histoire,